

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers Municipaux :

Séance du 17 mars 2022

sous la présidence de Madame Isabelle TRENDEL, Maire

élus en fonction : 27
présents : 24
excusés : 3 dont 3 procurations
absent : /



5^{ème} QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Subventions aux associations

5-1. Subventions de fonctionnement à divers organismes

M. KASTLER, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des subventions de fonctionnement proposées au vote du Conseil Municipal sont listées dans la note de synthèse explicative qui lui a été transmise le 11 mars 2022.

Le Conseil Municipal :

- ↳ vu la liste des subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers qui a été adressée à chaque Conseiller Municipal le 11 mars 2022 ;
- ↳ vu les conventions financières passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf, respectivement les 18 octobre 2001, 22 octobre 2001, 29 avril 2009, 15 novembre 2006, 13 novembre 2007 et 9 avril 2009 ;

- ↪ Mme la Maire ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association de la Petite Camargue Alsacienne ;
- ↪ Mme la Maire, Mmes FRONTERA (par procuration donnée à Mme RAMASSAMY), HOOD et RAMASSAMY, et M. KOEHL ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association Les Chouettes ;
- ↪ MM. BISSELBACH, SPINDLER et UNTERSEH et Mmes GROELLY (par procuration donnée à M. SPINDLER) et RICHARD ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association des Sociétés Locales ;
- ↪ MM. BISSELBACH, BRENGARD et ULRICH et Mmes BIANCHI, FRONTERA (par procuration donnée à Mme RAMASSAMY), et HOOD ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association Jeunesse et Loisirs ;
- ↪ MM. BETTINGER, BRENGARD et SCHMITTER et Mmes BIANCHI, HEINRICH et RAMASSAMY ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'association Art'Neuf ;
- ↪ MM. KOEHL, SCHMITTER et ULRICH et Mmes MULLER-RONDO et RAMASSAMY ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Ecole de Musique de Village-Neuf ;
- ↪ M. KASTLER ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'association des Amis de l'Orgue de Village-Neuf ;
- ↪ M. ROUDERIES ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant le Tennis-Club de Village-Neuf ;
- à l'unanimité des voix et 1 abstention (M. ULRICH) ;
- décide d'attribuer en 2022 aux divers organismes et associations ci-après, les subventions de fonctionnement suivantes :

AFAPEI Bartenheim	1 525 €
Amicale anciens Sapeurs Pompiers	314 €
Amicale du Pers. Communal	55 000 €
Amis de l'Orgue	400 €
Amis des Landes	232 €
APPMA de Village-Neuf	2 681 €
Art'Neuf	73 000 €
Ass. Arboricole « l'Arbre et Nous »	370 €

Ass. Département. OCCE 68 Ecole Lina Ritter	5 000 €
Ass. Département. OCCE 68 Ecole Schweitzer	18 000 €
Association Jeunesse & Loisirs	17 500 €
Association Cigogne d'Alsace	522 €
Association des Aviculteurs	1 277 €
Association des Sociétés Locales	70 000 €
Base Nautique	296 €
Cercle Catholique	3 981 €
Chœur d'Hommes du Rhin	476 €
Chorale Sainte-Cécile	476 €
Chouet'Bike Club	1 368 €
Club Vosgien	374 €
Coopérative Gérard de Nerval	77 €
Ecole de Musique Village-Neuf	39 000 €
F.C. Village-Neuf	2 461 €
Handball Village-Neuf	1 368 €
Läucher Stéblé	375 €
Les Chouettes	412 000 €
Musique Municipale	2 964 €
Pétanque Club	322 €
Petite Camargue Alsacienne	5 000 €
Boxe Saint-Louis 3F le R.V.N.	10 000 €
Ronde des Fêtes	722 €
Section Croix-Rouge	1 397 €
Société Canine	398 €
Société de Gymnastique	2 025 €
Société de Gymnastique – Section Lutte	341 €
Société d'Histoire Huningue	600 €
Tennis-club	1 018 €
Trait Convivial	400 €
UNIAT	236 €
Volant Trois Frontières	1 368 €
Divers (à engager selon délibérations spécifiques)	2 136 €

TOTAL

737 000 €

- décide d'inscrire les crédits correspondants à l'article 6574 du Budget Primitif 2022 ;
- décide l'attribution d'une subvention de 34 000 € au C.C.A.S. de Village-Neuf et d'inscrire les crédits correspondants à l'article 657362 ;
- décide l'attribution d'une subvention de 1 800 € à la CAAA et d'inscrire les crédits correspondants à l'article 65738 ;
- approuve les avenants pris pour modifier les dispositions financières des conventions passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf ;
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer ces avenants dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Village-Neuf, le 21 mars 2022

La Maire,



Isabelle TRENDEL

Acte certifié exécutoire
A compter du 22 mars 2022

Village-Neuf, le 22 mars 2022



La Maire,
Isabelle TRENDEL